



AURALINE
ASSURANCES | COURTAGE

— LA CONFIANCE AU CŒUR DE VOS PROTECTIONS —

GUIDE PRATIQUE

PROFESSIONNELS & COMMERÇANTS · 2026

GUIDE PRATIQUE · PROTÉGER SON ACTIVITÉ

RC Pro & multirisque professionnelle

Une chute de client, un four qui prend feu, une vitrine brisée pendant des émeutes : votre activité est exposée chaque jour. Voici les deux assurances qui la protègent, ce qu'elles couvrent selon votre métier, et comment fixer les bons montants.

TEMPS DE LECTURE ≈ 6 MIN

01 Deux protections complémentaires

La plupart des professionnels ont besoin des deux. L'une protège les **autres** de vos erreurs, l'autre protège **vos murs et votre matériel**. Elles se combinent souvent dans un même contrat.

PROTÉGER LES TIERS

RC Professionnelle

Indemnise les dommages que votre activité cause à autrui : clients, fournisseurs, visiteurs.

- Dommages corporels (client qui glisse, se blesse)
- Dommages matériels causés à un tiers
- Faute, erreur ou mauvais conseil professionnel
- Obligatoire pour les professions réglementées (pharmacie, santé...)

PROTÉGER VOS BIENS

Multirisque pro (MRP)

Couvre vos locaux, votre matériel et vos marchandises contre les sinistres.

- Incendie, dégât des eaux, bris de glace
- Vol, vandalisme, émeutes (selon options)
- Matériel, mobilier, agencements, stock
- Souvent : perte d'exploitation après sinistre

La perte d'exploitation, à ne pas oublier. Si un incendie ferme votre restaurant trois mois, cette garantie compense le chiffre d'affaires perdu et maintient vos charges (loyer, salaires). C'est souvent ce qui sauve une entreprise après un gros sinistre.

02 Selon votre activité

Chaque métier a ses risques dominants. Le bon contrat met l'accent là où vous êtes le plus exposé.

Activité	Risques dominants	Garanties clés
Pharmacie	RC produits, vol de médicaments, rupture de froid (vaccins), bris de matériel	RC Pro renforcée, vol, denrées sous température, bris de matériel
Salle de sport	Blessure d'un adhérent, matériel lourd, vol	RC exploitation élevée, garantie matériel, défense-recours
Studio de Pilates / yoga	Blessure pendant un cours, responsabilité de l'encadrant	RC Pro encadrement sportif, individuelle accident
Pizzeria	Incendie (four), brûlures, intoxication alimentaire, perte de denrées	Incendie, RC produits livrés, denrées en chambre froide, perte d'exploitation
Restaurant	Incendie cuisine, dégât des eaux, intoxication, vol	MRP complète, RC intoxication, perte d'exploitation
Grec / kebab, fast-food	Incendie, brûlures, forte fréquentation, denrées	Incendie, RC produits, vandalisme, denrées réfrigérées

Spécial métiers de bouche. Pizzeria, restaurant, grec : pensez à la garantie « **denrées en chambre froide** » (perte du stock réfrigéré en cas de panne ou coupure) et à la **RC produits livrés / consommés** (intoxication alimentaire). Ce sont les sinistres les plus fréquents du secteur.

03 Vos biens : mobilier, four, matériel

La MRP couvre le contenu professionnel de vos locaux. Encore faut-il l'**assurer à la bonne valeur** : un montant sous-évalué entraîne une indemnisation réduite après sinistre.

Bien	Exemples	À déclarer
Matériel professionnel	Four à pizza, piano de cuisson, vitrines réfrigérées, machines	valeur de remplacement
Mobilier & agencements	Comptoir, tables, agencement de salle, enseigne	valeur à neuf
Équipements spécifiques	Appareils de musculation, matériel médical, informatique	facture / inventaire
Marchandises & stock	Médicaments, denrées, boissons, consommables	valeur moyenne en stock

CAS FRÉQUENT · LOCATAIRE DES MURS

Si vous louez votre local

Le propriétaire assure le bâtiment ; vous, locataire, assurez votre contenu et votre responsabilité. Le bail commercial impose presque toujours une assurance.

Risques locatifs

Dommages que vous causez au local loué (incendie, dégât des eaux qui se propage) : obligatoires au bail.

Contenu & aménagements

Votre matériel, mobilier et les agencements que vous avez financés vous appartiennent : à assurer.

Matériel en location / crédit-bail

Un four ou une machine loués doivent être couverts ; le contrat de location l'exige souvent.

Recours des voisins & des tiers

Si un sinistre parti de chez vous touche le voisin, cette garantie prend le relais.

Pas une assurance habitation. Locataire d'un local commercial, vous ne souscrivez pas un contrat habitation (réservé aux logements) mais une **multirisque professionnelle** avec garantie risques locatifs, exigée par le bail. L'habitation n'entre en jeu que si un **logement attenant** où vous résidez fait partie du local — souvent couvert par un contrat « commerce + habitation » unique.

Mobilier et four en location ? Un équipement loué ou en crédit-bail reste sous votre garde : vous en êtes responsable en cas d'incendie ou de casse. Vérifiez qu'il figure bien dans le matériel assuré, à sa valeur de remplacement.

04 Vandalisme, émeutes & événements

Vitrine brisée, local pillé, dégradations pendant des troubles : ces risques sont réels, surtout en centre-ville. Toutes les garanties ne sont pas automatiques, certaines sont des **options à activer**.

Événement	Prise en charge	À savoir
Vandalisme & dégradations	Souvent inclus en MRP	Tags, vitrine cassée, mobilier saccagé hors émeute.
Émeutes & mouvements populaires	Garantie / option dédiée	À souscrire spécifiquement ; vérifiez qu'elle figure au contrat.
Bris de glace (vitrine)	Garantie spécifique	Essentielle pour un commerce de rue avec grande devanture.
Pillage / vol consécutif	Selon contrat	Le vol pendant les troubles peut relever d'une clause distincte.
Catastrophes naturelles	Garantie légale (cat-nat)	Indemnisation après arrêté de catastrophe naturelle.
Attentats & actes de terrorisme	Couverture obligatoire	Imposée par la loi dès qu'on assure les biens (dommages).

Après les vagues d'émeutes récentes, beaucoup de commerçants ont découvert que la garantie « émeutes et mouvements populaires » n'était pas systématiquement incluse. Si votre commerce est en zone urbaine dense, c'est un point à vérifier en priorité, ainsi que les délais de déclaration (souvent très courts).

05 Combien ça coûte

Le tarif dépend de votre activité, de la surface, du chiffre d'affaires, de la valeur du matériel et de votre localisation. Voici des **repères indicatifs** de prime annuelle pour une petite structure, à affiner au cas par cas.

Fourchettes annuelles indicatives (RC Pro + MRP), petites structures

Activité	Repère annuel indicatif	Principaux facteurs de prix
Studio Pilates / yoga	≈ 200 – 600 €	Nombre d'adhérents, encadrement, surface
Salle de sport	≈ 600 – 2 500 €	Surface, machines, fréquentation, accès libre
Pharmacie	≈ 800 – 2 500 €	Valeur du stock, matériel, RC produits
Pizzeria / grec	≈ 600 – 2 000 €	Four, denrées, livraison, emplacement
Restaurant	≈ 800 – 3 000 €	Surface, cuisine, couverts, perte d'exploitation

Ces montants sont des ordres de grandeur : seul un devis personnalisé, tenant compte de vos garanties et plafonds, donne le vrai tarif.

06 En résumé

- **RC Pro** → protège les tiers de vos erreurs et accidents ; obligatoire pour les professions réglementées.
- **Multirisque pro** → protège locaux, matériel, four, mobilier et stock contre incendie, vol, dégâts.
- **Selon le métier** → métiers de bouche : denrées réfrigérées + RC produits ; sport : RC blessure d'adhérent ; pharmacie : RC produits + froid.
- **Vandalisme & émeutes** → le vandalisme est souvent inclus, mais les émeutes sont une garantie à vérifier, surtout en ville.
- **Locataire** → risques locatifs obligatoires au bail ; assurez aussi le matériel loué ou en crédit-bail.
- **Les bons montants** → assurez le matériel à sa valeur de remplacement et n'oubliez pas la perte d'exploitation.

Faisons le bilan de votre activité

Chaque commerce a son profil de risque. Nous analysons votre métier, vos locaux et votre matériel, comparons les contrats RC Pro et multirisque, et calibrons garanties et plafonds, sans payer pour ce qui ne vous sert pas.

VOTRE CONSEILLER

Pierre-Alain

La confiance au cœur de vos protections.

E-MAIL

contact@auralineassurances.fr

SITE

www.auralineassurances.fr

Document à vocation pédagogique. Garanties, exclusions, plafonds et tarifs varient selon les contrats, les assureurs et votre situation ; les montants cités sont indicatifs. Reportez-vous aux conditions du contrat et sollicitez un conseil personnalisé avant toute souscription.